

Paris, le 1^{er} août 2014

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du FCP Equi-Convertibles Taux (FR0010906313) et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Dans le cadre de la mise en place par Equigest, promoteur de votre FCP, d'une gamme cohérente d'O.P.C.V.M. qui réponde aux besoins de sa clientèle et tienne compte des conditions de marché, le conseil d'administration d'Equigest du jeudi 15 mai 2014, a décidé de la fusion-absorption du FCP Equi-Convertibles Taux avec la SICAV Equi-Convertibles. Cette opération, prévue le mardi 30 septembre 2014 après bourse, se réalisera par l'absorption de votre FCP par la SICAV Equi-Convertibles.

Pour vous, porteurs du fonds Equi-Convertibles taux, l'absorption ne constituera pas un changement majeur d'orientation de gestion. En effet, les deux OPCVM Equi-Convertibles taux et Equi-Convertibles, ont le même univers d'investissement et le même indice de référence, l'indice ECI zone euro dont la performance s'appuie sur celles des marchés actions et obligations sous-jacents. Les deux fonds se distinguaient par une orientation plus obligataire d'Equi-Convertibles taux par rapport à Equi-Convertibles. Or, la forte baisse des taux et des « spreads » de crédit intervenue au cours des dernières années a sensiblement réduit le portage obligataire ; ce qui a fait converger le profil des deux OPCVM aboutissant à une situation de redondance.

Cette fusion permettra de recentrer la gamme des OPCVM d'Equigest.

La fusion interviendra après bourse du 30 septembre 2014, la parité d'échange étant calculée sur les valeurs liquidatives respectives des OPCVM absorbés et absorbants à la date de la fusion.

Afin de faciliter la réalisation de la fusion, les demandes de souscriptions et de rachats concernant votre FCP cesseront le vendredi 26 septembre 2014 à 11 heures 30 afin qu'aucun ordre ne porte sur la valeur liquidative de fusion. Les souscriptions et rachats concernant la SICAV Equi-Convertibles reprendront le mercredi 1^{er} octobre 2014.

Par ailleurs, si les termes de l'opération de fusion ne vous convenaient pas, vous disposeriez d'un délai de 3 mois dès réception de la présente lettre, pour procéder au rachat de vos parts sans frais.

Les frais inhérents à la fusion seront intégralement pris en charge par Equigest.

Cette opération a été agréée par l'AMF en date du 25 juillet 2014.

Nous tenons à préciser que de nombreuses caractéristiques communes aux deux OPCVM seront conservées. Notamment la classification, l'indicateur de référence, la capitalisation des revenus.

Les modifications entraînées par la fusion sont les suivantes :

- Modification du profil rendement / risque : oui

- Augmentation du profil rendement / risque : oui
- Augmentation des frais : oui

Les principales modifications concernent :

- **Objectif de gestion :**

Equi-Convertibles Taux : Le FCP a pour objectif de générer de la performance en investissant principalement sur le marché des obligations convertibles libellées en Euro provenant d'émetteurs de la zone Euro sans contrainte de rating.

Equi-Convertibles : L'objectif de la gestion consiste à surperformer l'indice European Convertibles zone Euro.

- **Stratégie d'investissement :**

Les deux fonds se distinguaient par une orientation plus obligataire d'Equi-Convertibles taux par rapport à Equi-Convertibles.

Equi-Convertibles Taux : La gestion du FCP est discrétionnaire. Elle va porter principalement sur des obligations convertibles libellées en Euro provenant d'émetteurs de la zone euro sans contrainte de rating.

La pondération par émetteur noté high yield ou non noté (rating établi par l'une au moins des agences de notation S&P, Moody's et Fitch) sera limitée à 3% ou 4% maximum de l'actif net.

Par souci de diversification, l'exposition action sur un sous-jacent action ne peut excéder 5% de l'actif du FCP.

Le FCP n'est pas autorisé à détenir d'actions en direct, à l'exception du cas où la ligne proviendrait d'une conversion. Dans cette occurrence, le gestionnaire a obligation de la céder dans les trois mois.

Le FCP est géré dans une fourchette de sensibilité au taux d'intérêt de 0 à 8.

Equi-Convertibles : La gestion de la sicav Equi-convertibles va se focaliser à la fois sur des paris sur les sous- jacents actions et des positionnements crédit pour délivrer de la sur-performance par rapport à son benchmark.

La gestion de la SICAV est discrétionnaire. Elle va porter principalement sur des obligations convertibles européennes mais également sur des obligations classiques à taux fixe. Au moins 75% de l'actif de la SICAV sont investis sur des obligations convertibles. Entre 20 et 30% de l'actif peuvent être investis au titre de diversification sur des obligations d'entreprise à taux fixe, des obligations à haut rendement ou des « preferred securities ». La part des obligations à haut rendement (High Yield) reste inférieure à 10%, celle des obligations « corporate » ou preferred securities n'excède pas 20% de l'actif.

De même, la SICAV pourra également être investie sur des actions dans la limite de 10% de son actif net. A l'intérieur de cette enveloppe, Il est possible d'utiliser des options sur actions étant entendu que les positions ouvertes seront des positions acheteuses.

Par souci de diversification, l'exposition action sur un sous-jacent action ne peut excéder 5% de l'actif de la SICAV.

Le risque de change peut être neutralisé par des swaps de changes même si les fluctuations du Franc Suisse ou de la Livre Sterling face à l'Euro sont de faible amplitude.

La SICAV est gérée dans une fourchette de sensibilité au taux d'intérêt de 0 à 5.

- **Les frais de fonctionnement et de gestion :**

Equi-Convertibles Taux : 1.00% TTC taux maximum

Equi-Convertibles : 1.4352% TTC taux maximum jusqu'au 30 septembre 2014 puis 1.20% TTC maximum à compter du 1^{er} octobre 2014.

- **Les commissions de mouvement perçues par la société de gestion :**

Equi-Convertibles Taux : Néant

Equi-Convertibles : 0.30% TTC taux maximum sur les actions, rien sur les autres valeurs mobilières. Suppression des commissions de mouvement sur les actions à compter du 1^{er} octobre 2014.

- **La commission de surperformance :**

Equi-Convertibles Taux : 15% TTC l'an de la surperformance de l'actif net qui excédera la variation de l'indice ECI zone euro au cours de clôture. En cas de sous-performance, il y aura une reprise de provisions à hauteur des dotations. Ces frais sont ajustés à chaque calcul de la valeur liquidative et sont prélevés à la clôture de l'exercice du FCP.

Equi-Convertibles : 20% TTC l'an de la surperformance de l'actif net qui excédera la variation de l'indice ECI zone euro au cours de clôture. En cas de sous-performance, il y aura une reprise de provisions à hauteur des dotations. Ces frais sont ajustés à chaque calcul de la valeur liquidative et sont prélevés à la clôture de l'exercice de la SICAV.

Le taux appliqué de 20% TTC sera ramené à 15% TTC à compter du 1^{er} octobre 2014.

Nous vous rappelons la nécessité de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de la nouvelle SICAV Equi-Convertibles, disponible sur notre site internet www.equigest.fr

Le nouveau prospectus de la SICAV est disponible sur simple demande écrite auprès de :
Equigest – 153 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Du fait de la fusion, vous deviendrez actionnaire de la SICAV absorbante dont le profil rendement/risque est différent de celui du FCP absorbé. Ainsi :

- Si la modification vous convient = aucune action de votre part.

- Si la modification ne vous convient pas = vous avez la possibilité de sortir sans frais.
- Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération = vous êtes invité à prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur.

Nous sommes persuadés que cette fusion nous permettra d'améliorer encore la qualité de gestion à laquelle nous sommes attachés.

Vous trouverez en annexe :

- le tableau comparatif des caractéristiques et des rubriques modifiées des OPCVM Equi-Convertibles Taux et Equi-Convertibles
- les informations sur le calcul de parité de la fusion
- le prospectus complet de la SICAV Equi-Convertibles après fusion

Nous vous remercions de votre confiance renouvelée et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Pierre-Xavier CROCICCHIA
Président